



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2016/002

Genève, le 20 janvier 2016

CONCERNE:

ÉQUATEUR

Timbres de sécurité

1. La présente notification est publiée à la demande de l'Équateur.
2. Le Ministère de l'environnement, en tant qu'organe de gestion CITES de l'Équateur, a demandé au Secrétariat d'informer les Parties qu'en raison d'une pénurie de timbres de sécurité CITES, l'Équateur cessera provisoirement d'apposer ces timbres sur ses permis et certificats.
3. Lorsque l'Équateur recommencera à utiliser des timbres de sécurité, le Secrétariat invalidera cette notification.